

## **1. DOCUMENT DE SÉANCE DE LA SESSION DE DÉBAT POLITIQUE DE LA 8<sup>e</sup> RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DU COMCEC SUR L'AGRICULTURE**

Une session de débat politique a eu lieu au cours de la 8<sup>e</sup> Réunion du Groupe de travail sur l'Agriculture organisée afin d'aboutir à des recommandations politiques visant à réduire les pertes post-récolte dans les Pays membres de l'OCI et à rapprocher les politiques des Pays membres dans ce domaine important. Les recommandations de politique indiquées ci-dessous ont été identifiées à la lumière des principaux résultats de l'étude analytique intitulée «*Réduction des pertes post-récolte dans les Pays membres de l'OCI*» ainsi que des réponses des Pays membres aux questions de politique, préalablement envoyées par le Bureau de Coordination du COMCEC (BCC).

**Recommandation de politique I : Mettre en place des comités nationaux de coordination de la réduction des pertes post-récolte en vue d'identifier, de rendre prioritaires, et de partager les données et les pratiques en matière de pertes post-récolte dans une gamme de produits stratégiques, ainsi que de sensibiliser au sujet des pertes post-récolte**

### **Justification :**

La gestion et la transformation des produits nécessitent les connaissances et l'expertise techniques nécessaires. Cependant, les recherches portant sur les questions des pertes post-récolte sont effectuées très rarement dans les Pays membres de l'OCI, et les avantages qui peuvent en découler ne sont pas bien reconnus. À cet égard, l'identification des causes spécifiques des pertes post-récolte, la fourniture des données relatives à ces pertes dans les produits stratégiques, et leur priorisation, sont cruciales pour assurer la sécurité alimentaire. D'autre part, la plupart des Pays membres ne disposent pas des mécanismes institutionnels nécessaires pour traiter directement les niveaux et les causes spécifiques des pertes post-récolte. À cet égard, l'établissement de comités de coordination serait très important pour identifier les causes des pertes post-récolte, partager les bonnes pratiques et procéder à la sensibilisation à leur sujet. Ces comités pourraient inclure toutes les parties prenantes du secteur public, du secteur privé et des ONG.

**Recommandation de politique II : Mobiliser les fournisseurs de financement agricole pour allouer davantage de ressources financières en vue de répondre aux besoins d'investissements dans les infrastructures agricoles sur le plan des pertes post-récolte**

### **Justification :**

La sous-utilisation des technologies appropriées et le manque d'investissements dans les infrastructures font partie des principales causes des pertes post-récolte dans les Pays membres. Assurer un financement adéquat est nécessaire pour les petits exploitants agricoles et l'agro-industrie pour ajuster les dernières technologies et méthodes aussi bien que pour apporter les investissements d'infrastructure nécessaires. À cet égard, la mobilisation de fournisseurs de financement tels que les banques de développement, les coopératives de crédit agricole ou les donateurs a une importance particulière pour permettre aux agriculteurs et aux agro-industries d'ajuster les technologies modernes et d'avoir l'équipement nécessaire pour la réduction des pertes post-récolte.

### **Recommandation de politique III : Améliorer et développer les activités de vulgarisation agricole, de formation et de sensibilisation à la recherche pour réduire les pertes post-récolte**

#### **Justification :**

Les services de vulgarisation agricole, les activités de formation et de sensibilisation ainsi que la fourniture d'informations nécessaires aux agriculteurs sont très utiles pour empêcher les pertes post-récolte. Les procédés de manipulation, de transport et de stockage doivent être traités de manière appropriée, en particulier pour les produits périssables. Par conséquent, la conception et l'utilisation de méthodes et de technologies appropriées revêtent une grande importance à travers ces processus. À cet égard, la diffusion et la vulgarisation des diverses technologies par l'éducation, la formation et les démonstrations agro-industrielles aux agriculteurs contribueraient à la réduction des pertes post-récolte. Par conséquent, ces activités devraient être étendues dans les Pays membres.

#### ***Instruments pour concrétiser les Recommandations de politique :***

**Groupe de travail du COMCEC sur l'Agriculture :** Au cours de ses prochaines réunions, le Groupe de travail peut donner des précisions sur les domaines susmentionnés d'une manière plus détaillée.

**Financement de projets du COMCEC:** Dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC, le Bureau de coordination du COMCEC lance annuellement des appels à projets. Grâce au Financement de Projets du COMCEC, les pays membres participant à des groupes de travail peuvent soumettre des projets de coopération multilatérale pour être financés par des subventions du Bureau de Coordination du COMCEC. Quant aux domaines de politique susmentionnés, les pays membres peuvent recourir au Financement de projets du COMCEC; à cet égard le Bureau de coordination du

COMCEC peut financer les projets couronnés de succès. Ces projets peuvent inclure l'organisation de séminaires, les programmes de formation, les visites d'étude, l'échange d'experts, les ateliers et l'élaboration d'études analytiques, l'évaluation des besoins et les documents / matériel de formation, etc.